



VOYAGE 2010 Autour et alentours de la baie de Somme

Pour son voyage annuel, « Chemins du Rail » vous propose de découvrir à vélo, **du jeudi 13 au dimanche 16 mai (WE de l'Ascension)**, les voies vertes des départements de la **Somme et de la Seine- Maritime** en France. Nous logerons en effet les 3 nuits à

Saint-Valéry, charmante petite ville côtière au bord de la baie de Somme.

Comme d'habitude, nous vous proposons un transport en car et des circuits constitués principalement de voies lentes et de pistes cyclables mis à part quelques tronçons de liaison et donc sans aucune difficulté. Quelques belles découvertes touristiques sont également au programme de notre escapade.

Nous terminerons notre périple à vélo à Amiens, capitale du département et célèbre pour sa cathédrale que nous ne manquerons pas de visiter.

Le **programme détaillé** que nous avons préparé est le suivant :

JEUDI 13/5 :

- Départ de Namur en car tôt le matin
- Trajet en car Namur-Bernâtre (250 km)
- Parcours à vélo de Bernâtre à Abbeville : 23 km le long du chemin du rail la « Traverse du Ponthieu »
- Repas de midi libre à Abbeville
- Vélo de Abbeville à Saint-Valéry le long du canal de la Somme (15km)
- Repas et logement à Saint-Valéry à l' hôtel "Cap Hornu" au bord de la baie

VENDREDI 14/5 :

- Parcours à vélo le long de la baie, via le Crotoy, jusqu'au parc du Marquenterre (au total environ 30 km) et visite guidée du parc
- Panier pique -nique au restaurant du parc
- Retour au Crotoy à vélo et temps libre en fonction de l'horaire
- Trajet retour en train touristique à vapeur
- Repas libre et logement à Saint-Valéry

SAMEDI 15/5 :

- Trajet en car de Saint-Valéry à Forges-les-Eaux (100 km)
- Parcours à vélo de Forges-les -Eaux à Dieppe : 45 km le long du chemin du rail dénommé « L'Avenue verte »
- Retour en car à Saint-Valéry (58km)
- Repas et logement à l'hôtel

DIMANCHE 16/5 :

- Trajet en car de Saint-Valéry à Conty (91 km)
- Vélo de Conty à Amiens, 20 km le long du chemin du rail « La Coulée verte »
- Repas de midi au centre d'Amiens
- Visite guidée de la cathédrale
- Retour à Namur en car (235 km) en fin de journée

Le voyage est exclusivement réservé aux membres de Chemins du rail en ordre de cotisation

Prix du Voyage :

- Par personne : **380 € en chambre double**
- Supplément single : **115 €**

Ce prix comprend :

- les transferts en car avec remorque pour vélos
- les logements avec petit déjeuner (3 nuits) à l' hôtel "Le Cap Hornu"
- les repas (sans boisson) du jeudi soir, du samedi soir et du dimanche midi
- le panier pique-nique du vendredi midi
- la visite guidée du parc du Marquenterre du vendredi
- le trajet en train touristique du vendredi
- la visite guidée de la cathédrale d'Amiens du dimanche

Pour ceux qui souhaitent plus d'information sur les parcours empruntés, ils peuvent consulter notamment le site : www.af3v.org.

Les trajets à vélo seront **guidés et encadrés** par des administrateurs de l'asbl. Chaque participant engage néanmoins sa responsabilité et assure sa propre sécurité sur l'ensemble des parcours. Chaque participant reconnaît qu'il est apte physiquement à effectuer des étapes journalières de 50 km maximum. Il est impératif de se munir **d'un vélo en bon état de marche** et d'un matériel de réparation minimum. Une chambre à air de rechange est notamment conseillée.

Renseignements et inscriptions :

Secrétariat de « Chemins du Rail », **inscriptions par téléphone au 081/65.75.96 ou par email à info@cheminsdurail.be**,

Veillez noter que votre inscription ne pourra être prise en considération qu'après versement, au plus tard le **31 janvier**, d'un **acompte de 50€** par personne sur le compte **068-2168179-62** de l'asbl avec mention «acompte voyage 2010».

Vérifier les disponibilités auprès du secrétariat avant de verser un acompte.

Paiement du **solde au plus tard le 15 mars** avec mention «solde voyage 2010 ».

En cas de désistement, les versements effectués (acompte et solde) ne seront pas remboursés, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation individuelle. Le paiement de l'acompte de 50 euros marque l'engagement du participant à se soumettre aux conditions de participation reprises supra